

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Pierre Grandjean : comment le groupe d'évaluation des sites pouvant accueillir le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts a-t-il été constitué par le Conseil d'Etat ?

Rappel

En vue de la construction d'un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le Conseil d'Etat a demandé aux communes intéressées d'annoncer leur candidature avant le 31 mars 2009. Huit communes ont fait usage de cette possibilité. (Lausanne, Montreux, Mont-sur-Lausanne, Morges, Ollon, Palézieux, St-Légier-La Chiésaz, Yverdon). Ces huit communes doivent déposer un projet précis de site pouvant accueillir le MCBA d'ici au 30 juin. Un groupe d'évaluation des sites examinera alors les différentes propositions afin de choisir la meilleure option possible.

Le parti radical vaudois, auquel j'appartiens, a soutenu activement la construction d'un MCBA sur le site de Bellerive à Lausanne. Hélas, ce projet a été refusé par le peuple le 30 novembre 2008.

Il faut que la nouvelle tentative de construire un nouveau MCBA initiée par le Conseil d'Etat soit couronnée de succès. Nous ne pouvons pas nous permettre un second échec. Pour assurer le succès, il faut que la majorité de la population adhère au projet de site et, par la suite, au projet architectural. Autant dire que la tâche du groupe d'évaluation des sites est importante et délicate. Il faut que les processus d'examen des différents sites et les décisions soient équitables. Toutes les communes, grandes et petites, doivent être traitées à la même enseigne.

Le Conseil d'Etat vient d'établir la composition du groupe d'évaluation des sites. Celui-ci comprend trois types de personnes:

1. Les représentants des communes

Nuria Gorrite, syndique de Morges

Silvia Zamora, municipale de Lausanne

Jean-Luc Chollet, syndic d'Ollon

Jean de Gautard, syndic de St-Légier-La Chiésaz

Daniel Grosclaude, syndic du Mont-sur-Lausanne

Jean-François Mathier, syndic d'Avenches

Daniel Rosselat, syndic de Nyon

Paul-Arthur Treyvaud, municipal d'Yverdon

Laurent Wehrli, municipal de Montreux

Un représentant de Palézieux

2. Les représentants des corps constitués et les personnalités

Emmanuelle Antille, artiste
Lorette Coen, groupe Manifeste
Ariane Widmer, cheffe de projet SDOL Malley
Bernard Attinger, ancien architecte cantonal du Valais
Lionel Baier, réalisateur
Francesco Della Casa, rédacteur en chef Tracés
Pierre Frey, professeur EPFL
Friedmann Malsch, directeur du Musée des Beaux-Arts du Liechtenstein
Etienne Krähenbühl, artiste
Charles-André Ramseier, directeur de l'OTV
Didier Rittener, artiste
Pierre Santschi, président du comité référendaire
Jean Scheurer, artiste
Olivier Steimer, président de la BCV

3. Représentants de l'Etat

Stéphanie Manoni, Service de la mobilité
Chantal Ostorero, DFJC
Ruth Pfeiffer, DINF
Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles
Daniel Berner, chef du Service du développement territorial
Laurent Chenu, Conservateur des monuments et sites
Alain Dayer, Service immeubles, patrimoine et logistique
Bernard Fibicher, directeur du MCBA
Eric Perrette, architecte cantonal

En parcourant cette liste, on peut se poser plusieurs questions. Premièrement, on peut se demander s'il est judicieux de faire participer les communes candidates au processus de sélection. Je n'ai rien contre car cela permet la transparence. Mais en mêmetemps, les communes concernées se retrouvent juge et partie. Deuxièmement, on peut se demander sur la base de quels critères les représentants de la société civile ont été sélectionnés. Comment le nombre, le statut professionnel ou associatif et l'identité des personnalités ont-ils été choisis ? Troisièmement, on peut aussi se demander quels critères ont été utilisés pour la sélection des représentants de l'Etat. Concrètement, il y a quelques constats qui interpellent et des questions qui se posent:

1. Il y a en tout dans le groupe d'évaluation 33 personnes (sans compter le président) qui proviennent d'horizons très divers.

Question : Est-ce qu'un travail de qualité et un choix clair d'un site est possible dans ces conditions ?

2. Parmi les personnalités, il y a plusieurs artistes. Il y a des sculpteurs, des peintres, des vidéastes, des cinéastes, etc. En revanche, il n'y a pas de photographe, d'écrivain, de musicien.

Question : Comment le choix des artistes a-t-il été fait ?

3. Parmi les personnalités, il n'y a, semble-t-il, qu'une seule urbaniste.

Question : Est-ce suffisant, sachant que le but du groupe d'évaluation est de choisir un site selon des critères détaillés et très techniques ?

4. Parmi les personnalités, il y a le directeur du Département cinéma de l'ECAL.

Question : N'est-il pas dans un conflit d'intérêts dès lors que le directeur de l'ECAL, auquel il est professionnellement soumis, a été mandaté par la ville de Lausanne pour défendre la candidature de la capitale ?

5. Toujours parmi les personnalités, Mme Coen a été la commissaire générale de l'exposition Lausanne Jardins en 1997 et en 2000 elle est membre du jury du concours d'idées de Lausanne Jardins 2009. M.Della Casa a été le commissaire général de Lausanne Jardins en 2004 et il est à nouveau en charge de ce mandat pour l'édition 2009. M. Rittener est membre fondateur de Circuit, association et espace d'exposition d'art contemporain soutenu par la ville de Lausanne.

Question : Quel est le degré d'indépendance de ces personnalités vis-à-vis de la ville de Lausanne dans le choix du site du MCBA ?

6. Parmi les représentants de l'Etat, il y a cinq représentants du DINF. Il y a trois représentants liés au DFJC.

Questions : Pourquoi ces deux départements sont-ils représentés par autant de personnes ? Pourquoi n'y a-t-il pas de représentants des autres départements, en particulier du DFIN ?

7. Sur un plan général, sur la base de quels critères le Conseil d'Etat a-t-il composé le groupe d'évaluation des sites et choisi le profil et l'identité des membres qui le constituent ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Senarclens, le 19 avril 2009. (Signé) Pierre Grandjean

Réponse du Conseil d'Etat

Il convient en premier lieu de rappeler le but général du groupe cantonal d'évaluation, à savoir l'analyse des dossiers de candidatures pour le site du futur MCBA nouveau et l'élaboration de recommandations à l'attention du Conseil d'Etat. Pour ce faire, rappelons que le groupe s'appuie sur des études effectuées en amont par des mandataires externes selon la démarche ALBATROS, en amont mais également en appui constant tout au long de la procédure.

Le Groupe cantonal d'évaluation [ci-après : le Groupe] n'a donc pas pour mission de procéder lui-même à des études techniques détaillées et très spécifiques ; les personnes le composant doivent être capables de nourrir l'analyse et les débats en fonction de leurs compétences, leurs représentativités ou leurs profils respectifs, et de contribuer, par leurs regards complémentaires, à la formulation de notations, et d'une synthèse permettant au Groupe de faire part au Conseil d'Etat d'une ou de recommandation(s) à laquelle ou auxquelles la majorité, et mieux si possible, la totalité d'entre eux peuvent se rallier.

Question préliminaire

Le député fait précéder ses 7 questions précises d'interrogations sur la présence dans le Groupe des communes candidates : " [...] je n'ai rien contre car cela permet la transparence. Mais en même temps, les communes concernées se retrouvent juge et partie ".

L'exercice demandé aux représentants des communes candidates est certes difficile et exige de leur part, à un certain moment, de se distancer de leur propre candidature pour se rallier, le cas échéant, au choix d'une autre proposition. Les communes candidates ont la possibilité de se rendre compte des forces et des faiblesses de chacun des dossiers déposés. C'est précisément dans le but de parvenir à un consensus à cette étape de la procédure que répond l'option du Conseil d'Etat, afin de donner au nouveau projet de MCBA le maximum de chances d'aboutir. Les uns et les autres sont conscients de ce défi. Nous rappelons que, par ailleurs, ont été également associés au Groupe des représentants de communes non candidates, dans le but d'assurer une représentativité de l'ensemble des régions du canton. La présence de ces personnalités contribue au surplus à un meilleur équilibre des forces dans les débats.

Précisons que, dans l'intervalle, les communes du Mont-sur-Lausanne et de Montreux se sont retirées, ne présentant pas de projet ; en revanche, la commune d'Ecublens a été invitée en raison de sa candidature sur le site de Dorigny.

Enfin, pour la commune de Nyon, M. Rossellat est remplacé par Mme Martine Baud, municipale à Prangins.

Questions

1. Il y a en tout dans le groupe d'évaluation 33 personnes (sans compter le président) qui proviennent d'horizons très divers. Question : est-ce un travail de qualité et un choix clair d'un site est possible dans ces conditions ?

Le nombre de membres est important. Il constitue la seule réponse possible à la nécessité de regrouper à ce stade du dossier toutes les forces d'expression qui se sont fait jour et se sont impliquées, à un titre ou à un autre, autour du projet lors de la campagne de 2008. Le travail du groupe est possible puisque, précisément, il n'est pas appelé à mener des études techniques, mais à débattre sur la base d'analyses techniques réalisées à son intention. Il est certain que l'exercice exige de chacune et chacun une part importante d'auto-discipline, de tolérance dans l'écoute et de capacité de distanciation. D'autre part, pour certaines séances, selon l'ordre du jour, il sera fait appel à un modérateur.

2. Parmi les personnalités, il y a plusieurs artistes. Il y des sculpteurs, peintres, vidéastes, cinéastes, etc. En revanche, il n'y a pas de photographe, d'écrivain, de musicien. Question : comment le choix des artistes a-t-il été fait ?

Le choix n'a pas été fondé sur l'idée d'une représentation des divers domaines de l'art. Les personnes qui ont répondu favorablement à la sollicitation du Conseil d'Etat sont des artistes qui ont pris une part active, dans un sens ou dans l'autre, sur la question d'un nouveau musée cantonal des beaux-arts, et, en même temps que leur intérêt pour ce dossier, ils ou elles ont fait montre de leur capacité à participer à l'exercice. Par ailleurs, il y a une certaine logique dans le fait que les artistes visuels soient au premier chef intéressés par la problématique d'un musée d'art.

3. Parmi les personnalités, il n'y a, semble-t-il qu'une seule urbaniste. Question : est-ce suffisant, sachant que le but du groupe d'évaluation est de choisir un site selon des critères détaillés et très techniques ?

La présence d'une seule urbaniste s'explique par le fait que, comme dit plus haut, il est fait appel à des mandataires externes qui développent notamment ces compétences. D'autre part, il est prévu qu'en cas de besoin, le Groupe fasse appel à des appuis techniques ponctuels supplémentaires adaptés à tel ou tel problème spécifique que poserait un dossier.

4. Parmi les personnalités, il y a le directeur du Département cinéma de l'ECAL. Question : n'est-il pas dans un conflit d'intérêt dès lors que le directeur de l'ECAL, auquel il est professionnellement soumis, a été mandaté par la Ville de Lausanne, pour défendre la candidature de la capitale ?

Le Directeur de l'ECAL a accepté de participer aux études de pré-sélection des sites lausannois, mais n'a pas été mandaté par la Ville de Lausanne pour soutenir sa candidature. Quant au Directeur du Département cinéma de l'ECAL, ce n'est pas en raison de cette fonction qu'il a été sollicité, mais parce que, comme évoqué plus haut, en tant que cinéaste, il s'est impliqué dans la problématique d'un nouveau musée, en toute liberté d'expression par rapport à sa hiérarchie.

5. Toujours parmi les personnalités, Mme Coen a été la commissaire générale de l'exposition Lausanne Jardins en 1997 et en 2000 ; elle est membre du jury du concours d'idées de Lausanne Jardins 2009. M. Della Casa a été le commissaire général de Lausanne Jardins 2004 et il est à nouveau en charge de ce mandat pour l'édition 2009. M. Rüttener est membre fondateur de Circuit, association et espace d'exposition d'art contemporain soutenu par la Ville de Lausanne. Question : quel est le degré d'indépendance de ces personnalités vis-à-vis de la Ville de Lausanne dans le choix

du site du MCBA ?

L'indépendance des personnes résidant ou exerçant leur profession à Lausanne ne saurait être davantage mise en cause que celle de personnes provenant d'autres villes ou régions du canton. D'autre part, ainsi que cela a été précisé plus haut, certaines personnalités sont essentiellement associées au Groupe en raison de leurs compétences ou de leur expérience, indépendamment de l'attachement qu'elle pourrait avoir ou pas pour telle ou telle région du canton. Le fait que ces personnes résident dans la capitale ne saurait être un critère pour le écarter. Rappelons d'autre part que Mme Coen a été désignée par Le Manifeste comme sa représentante. Une procédure identique a été appliquée s'agissant des opposants, qui ont désigné M. Pierre Santschi comme leur représentant.

6. Parmi les représentants de l'Etat, il y a cinq représentants du DINF. Il y a trois représentants liés au DFJC. Question : pourquoi ces deux départements sont-ils représentés par autant de personnes ? Pourquoi n'y a-t-il pas de représentants des autres départements, en particulier du DFIN ?

La représentation de l'Etat est essentiellement et logiquement liée à la nécessité d'intégrer les compétences techniques internes nécessaires au travail du Groupe. Encore une fois, à tout moment, si le besoin s'en fait sentir, le Groupe peut solliciter un avis particulier sur tel ou tel aspect d'un dossier, y compris dans les autres Départements de l'Etat, au DFIRE en particulier.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 août 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean